

Conditions générales de livraison et d'installation

PVI – FDI

Définition PVI (Procès-verbal d'installation) – FDI (Finalisation d'installation)

Le client approuve et confirme sans restriction ni réserve :

- Reconnaître pouvoir avoir recours à la FDI dans la limite de 5 jours ouvrés à partir de la date de signature du PVI pour une finalisation de la prestation associée à la demande correspondante et du Bon d'intervention (PVI « Procès-verbal d'installation) signé.
- Reconnaît qu'après le délais de 5 jours à date de signature du Bon d'intervention, dans le cadre d'une demande liée à celui-ci ayant pour objet l'oubli de sa part d'information technique ou autre liée à la prestation, donnera lieu à une facturation supplémentaire
- Avoir pris possession de(s) équipement(s) dans les conditions prévues par Asformatique dans les conditions générales de vente et conditions particulières (Voir CGV générales et particulières sur www.asformatique.com/cgv/)
- Avoir contrôlé le bon fonctionnement matériel(s) et logiciel(s) installé(s) et livré(s).
- Asformatique se dégage de toute responsabilité de la mauvaise utilisation du matériel(s) et/ou Logiciel(s) livré(s).
- Asformatique ne peut être engagé dans le cadre d'une formation et/ou l'utilisation des matériels et/ou Logiciels installés si cette demande n'est pas été validé par un « Bon pour Accord » par le client et ayant pour désignation « Formation ».
- Tout paramétrage ayant été modifié par l'utilisateur après l'installation initiale et perturbant le bon fonctionnement du matériel et/ou Logiciel fera l'objet d'une facturation supplémentaire et ne peut être supporté par Asformatique.
- Fera l'objet d'une facture supplémentaire toute modification non inhérentes à l'installation initiale prévu par Asformatique et externe à son champs d'action (ex : Mise à jour Windows, Mise à jour logiciels, installation logiciels, annexes et/ou compatibles) ou non prévu dans le contrat d'infogérance et non précisé dans le cadre de l'intervention.
- Le client déclare avoir analysé l'adéquation du logiciel(s) ou matériel(s) et prestation à ses besoins ; De disposer des compétences pour l'utiliser et n'avoir pas besoin de suivre ou faire suivre une formation à son personnel à cette fin. Dans le cas où une formation particulière s'avère nécessaire. Le client pourra en faire la demande auprès de Asformatique soumis à facturation à cet effet.
- Le client reconnaît être le seul responsable à l'utilisation du logiciel(s) ou matériel(s) installés.
- Le client reconnaît que l'entreprise Asformatique ne pourra être tenu responsable du dommage direct ou indirect de quelque nature que ce soit résultant de l'installation du logiciel(s) ou matériel(s) (notamment les pertes de bénéfices, pertes d'informations interruption d'activité, indisponibilité des systèmes du logiciel(s), matériel(s) ou/et de données, préjudice corporel, atteinte à la vie privée).
- De même Asformatique ne peut être tenu responsable de toute pertes pécuniaires ou autres, résultant de ou liée à :
 - o L'utilisation ou l'impossibilité d'utiliser le(s) logiciel(s) ou matériel(s) ou configuration auxquelles il est associé.
 - o L'impossibilité de bénéficier de l'infogérance.
 - o La fourniture ou le défaut de fourniture du service d'infogérance.
- Le client est tenu de faire des produits un usage conforme à leur destination. Celui-ci s'engage en toute occasion à ne faire des produits et prestations livrés qu'un usage normal.
- Le client est tenu de veiller à la bonne garde et entretien des produits et leurs accessoires.
- Le client n'est pas autorisé à effectuer des copies du logiciel.
- Le fait de passer commande pour du logiciel(s) ou matériel(s) implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de ventes.
- Toute demande de support technique doit être adresser par email à support@asformatique.com ou par notre formulaire en ligne www.asformatique.com/contact/ dans les horaires d'ouverture du Lundi au Vendredi de 9 H 00 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 18 H 00.
- Le client accepte de ne pas utiliser dans le cadre de son contrat d'infogérance notre support technique de façon abusive.
- Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi N° 80.335 du 12 Mai 1980). (Voir CGV <http://www.asformatique.com/CGV/>)